

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 895 737 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

10.02.1999 Bulletin 1999/06(51) Int Cl.⁶: **A47C 7/38**(21) Numéro de dépôt: **98401946.3**(22) Date de dépôt: **30.07.1998**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

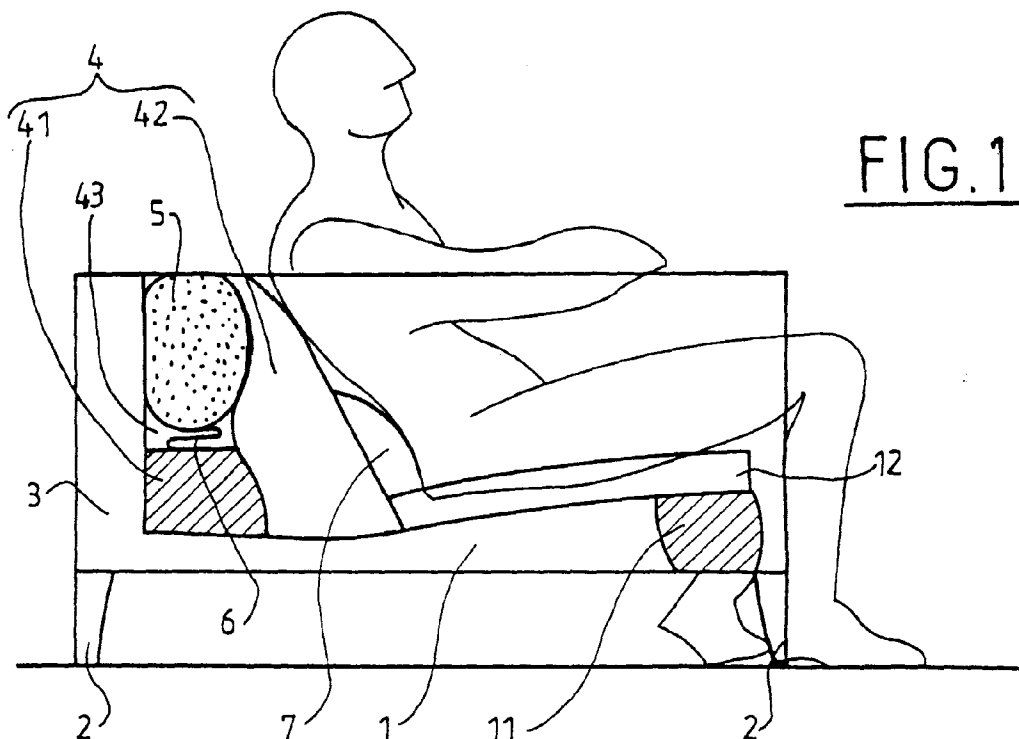
AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **05.08.1997 FR 9710019**(71) Demandeur: **Dementhon, Valérie
92330 Sceaux (FR)**(72) Inventeur: **Dementhon, Valérie
92330 Sceaux (FR)**(74) Mandataire: **Lhuillier, René et al
Cabinet Lepeudry,
52, avenue Daumesnil
75012 Paris (FR)**(54) **Siège de type fauteuil ou canapé**

(57) Siège comprenant une assise et un dossier ainsi qu'un coussin de dos et un coussin de nuque.

Le coussin de dos se compose d'une partie avant et d'une partie arrière. La partie arrière, de souplesse réduite, est placée à la base du dossier, derrière l'assise, et n'occupe qu'une partie de la hauteur du dossier en ménageant au-dessus d'elle, et en avant du dossier,

un logement. La partie avant, recevant le dos en appui, est placée derrière l'assise ; elle s'appuie dans sa zone inférieure contre la partie arrière, dans sa zone supérieure et délimite le logement pour le coussin de nuque.

Le coussin de nuque, de volume compatible avec le logement, est libre pour être extrait à la main du logement et être placé comme coussin de nuque au-dessus du coussin de dos.



EP 0 895 737 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un siège de type fauteuil ou canapé, comprenant

- une assise et un dossier ainsi qu'un coussin de dos et un coussin de nuque.

[0002] Il existe de multiples sièges, canapés, fauteuils transformables, à dossier et à assise inclinables ou plus généralement réglables.

[0003] Toutefois, ces différents sièges sont souvent destinés à des applications particulières, voire professionnelles ou utilitaires (fauteuils de voitures, fauteuils de dentiste, fauteuils de relaxation).

[0004] Il existe également des sièges transformables destinés à un usage non professionnel mais ils utilisent tous des mécanismes plus ou moins motorisés rendant l'ensemble compliqué, relativement peu fiable et surtout très encombrant.

[0005] Enfin, ces différents sièges transformables ou réglables, connus, ont en commun d'augmenter de dimensions lorsqu'ils passent d'une position relativement droite à une position très inclinée pour l'utilisateur.

[0006] La présente invention se propose de développer un siège du type défini ci-dessus, permettant une évolution du confort dans le temps, c'est-à-dire le temps d'utilisation du siège, par une modification de la forme du coussin de dos et de l'appui-tête pour permettre à l'utilisateur de prendre une position de plus en plus inclinée sans augmenter l'encombrement et en restant d'une utilisation simple.

[0007] A cet effet, l'invention concerne un siège du type défini ci-dessus, caractérisé en ce que le coussin de dos se compose d'une partie avant et d'une partie arrière,

A la partie arrière, de souplesse réduite, placée à la base du dossier, derrière l'assise, n'occupe qu'une partie de la hauteur du dossier en ménageant au-dessus d'elle un logement devant le dossier,

B la partie avant, servant d'appui pour le dos, placée derrière l'assise, s'appuie dans sa zone inférieure contre la partie arrière et délimite, dans sa zone supérieure, le logement pour le coussin de nuque contre lequel elle s'appuie lorsqu'il est placé dans son logement alors qu'elle s'appuie contre le dossier lorsque le coussin de nuque est en position d'utilisation,

C le coussin de nuque, de volume compatible avec le logement, est libre pour être extrait à la main du logement et être placé comme coussin de nuque au-dessus du coussin de dos, en restant au moins partiellement retenu par ce dernier, lui-même écrasé par le dos de l'utilisateur.

[0008] Le siège selon l'invention dont la transforma-

tion ne produit aucune modification d'encombrement et surtout aucune augmentation de l'encombrement du siège permet à l'utilisateur d'être assis dans une position confortable mais avec le dos soutenu dans une position relativement droite. Puis, au fur et à mesure du temps de séjour, l'utilisateur peut faire évoluer les surfaces d'appui du dos pour soutenir non seulement le dos mais également la nuque, et cela par la simple extraction du coussin de nuque de son logement et sa mise en place au-dessus du coussin de dos. Ce déplacement permet, d'une part, à la zone supérieure du coussin de dos de reculer et de s'appuyer pratiquement contre le dossier du siège et, d'autre part, cela permet au coussin de nuque de venir en position active de repose-nuque.

[0009] Le mouvement inverse est tout aussi simple. Il suffit d'écarter le coussin de dos dans sa partie supérieure et de faire descendre le coussin de nuque dans son logement. A ce moment, le coussin de nuque constitue un appui pour la zone supérieure de la partie avant du coussin de dos qui ne s'appuie plus directement contre le dossier mais par l'intermédiaire du coussin de nuque.

[0010] Au cours de ces différents mouvements, la partie arrière du coussin de dos ne se déforme que moyennement car selon l'invention cette partie arrière du coussin de dos a une structure plus résistante et moins souple que la partie avant du coussin de dos, celle directement en contact avec le dos de l'utilisateur.

[0011] Ce mouvement d'inclinaison progressive du buste de l'utilisateur et de la venue en appui de sa nuque contre le coussin de nuque peut s'accompagner par un léger mouvement vers l'avant de la partie inférieure du tronc, se déplaçant légèrement sur l'assise.

[0012] Dans tous les cas, le siège reste d'une utilisation simple et facile ; il n'augmente jamais d'encombrement, ce qui permet de l'intégrer dans un mobilier ou une installation existante, sans qu'il ne soit nécessaire de prévoir des dégagements ou emplacements supplémentaires permettant la transformation du siège comme cela est le cas pour les sièges transformables connus. Le changement de position à l'intérieur du siège ne modifie pas le polygone de sustentation ni aucune fixation particulière au sol comme cela est le cas pour certains fauteuils transformables comme les fauteuils de coiffeurs, de dentistes ou les sièges de voitures.

[0013] Suivant une caractéristique particulièrement avantageuse, le coussin de nuque est muni d'un lien souple le reliant à la partie arrière du coussin de dos.

[0014] Ce lien retient le coussin de nuque à la partie arrière du coussin de dos et ne lui permet pas de sortir au-delà de sa position normale de coussin de nuque, hors du logement délimité entre le dossier et la partie avant du coussin de dos.

[0015] Selon une autre variante avantageuse, le coussin de nuque est prolongé à sa base par une tige souple de guidage qui se glisse entre le dossier et la partie arrière du coussin de dos lorsque le coussin de nuque est escamoté dans le logement ou vient entre le

dossier et la partie avant du coussin de dos, dans sa partie supérieure, pour être coincé par le coussin de dos contre le dossier lorsque le coussin de nuque est en position d'utilisation.

[0016] La ou les tiges de guidage qui sont reliées au coussin de nuque favorisent le maintien efficace du coussin de nuque puisque cette ou ces tiges sont coincées par le bord supérieur du coussin de dos contre le dossier du siège. Ces organes de guidage, formant en même temps lien, sont avantageusement glissés dans l'intervalle formé à cet effet entre le dossier du siège et la partie arrière du coussin de dos.

[0017] Dans le siège selon l'invention le coussin de dos se compose d'une partie arrière déjà évoquée, ayant une densité relativement importante, c'est-à-dire une consistance très peu souple et peu déformable. Au contraire, la partie avant du coussin de dos a le moelleux d'un coussin habituel, moelleux qui d'ailleurs peut être choisi par l'utilisateur.

[0018] L'invention est d'un intérêt tout particulier pour des canapés car cela permet une transformation ou une adaptation particulières à chaque place sur le canapé. Cette place peut être matérialisée par un coussin d'assise et un coussin de dos séparés des coussins d'assise et de dos de la place adjacente. Il peut également s'agir d'un coussin d'assise unique de même qu'un coussin de dos unique mais avec de préférence des coussins de nuque associés à chaque place sur le canapé, de façon à permettre à deux ou trois utilisateurs de s'installer différemment et indépendamment.

[0019] La solution correspondant à une transformation globale est également envisageable soit avec un coussin de nuque unique pour tout le canapé ou avec des coussins de nuque séparés mais mis en place simultanément comme coussin de nuque ou comme coussins escamotés, soutenant le dos.

[0020] Les deux parties du coussin de dos peuvent être solidarisées. Ces deux parties peuvent également être constituées par des pièces distinctes, libres l'une par rapport à l'autre.

[0021] La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 montre un premier mode de réalisation, représenté schématiquement, d'un siège de type fauteuil ou canapé selon l'invention, l'utilisateur étant en position relativement droite,
- la figure 2 montre le même siège qu'à la figure 1, l'utilisateur étant en position de relaxation, avec la nuque appuyée sur le coussin de nuque et le dos incliné vers l'arrière,
- la figure 3 est une vue analogue à celle de la figure 1 d'un autre mode de réalisation d'un siège selon l'invention,
- la figure 4 montre le siège de la figure 3 en position d'inclinaison pour l'utilisateur dont la tête est appuyée contre le coussin de nuque.

[0022] Selon les figures 1 et 2, l'invention concerne un siège de type fauteuil ou canapé adaptable par l'utilisateur et dont la structure globale reste conservée dans la direction perpendiculaire au plan du dessin. Le siège se compose d'une assise 1 portée par des pieds 2 et munie d'un dossier 3. Cette assise 1 est réalisée de manière habituelle, d'une surface de support, élastique ou souple, munie à la partie avant d'une zone renforcée 11 de souplesse ou d'élasticité réduite.

[0023] L'assise 1 est par exemple constituée de façon connue et non décrite par des éléments élastiques, mécaniques, ou encore un rembourrage plus ou moins souple.

[0024] L'assise 1 est recouverte d'un feutre et d'un habillage pour les parties apparentes.

[0025] Sur cette assise 1, se place un coussin d'assise 12, lui aussi muni de l'habillage choisi, par exemple sous la forme d'une housse ou d'un habillage non amovible.

[0026] A l'arrière, du côté du dossier 3, le siège est muni d'un coussin de dos 4 formé d'une partie arrière, de souplesse réduite, et de forme par exemple parallélépipédique à section trapézoïdale ou rectangulaire. Devant cette partie arrière 41 se trouve la partie avant 42 du coussin de dos.

[0027] Alors que la partie arrière 41 n'occupe qu'une partie de la hauteur du dossier 3 en ménageant au-dessus d'elle un logement 43, la partie avant 42, de section triangulaire, rectangulaire ou trapézoïdale allongée, occupe toute la hauteur d'appui du dos ou hauteur du dossier.

[0028] Cette partie avant 42 délimite, avec le dossier 3 et la partie arrière 41, le logement 43 recevant un coussin de nuque 5. Ce coussin de nuque 5 est relié par un lien 6 à la partie arrière 41 du coussin de dos.

[0029] La partie avant 42 du coussin de dos a une plus grande souplesse que la partie arrière 41. La souplesse est choisie par l'utilisateur. Il en est de même de l'habillage. Cette partie avant 42 prend appui sur le coussin de nuque 5 dans la position du coussin de nuque représentée à la figure 1 et le retient en position d'utilisation, en le pressant contre le dossier 3 (figure 2).

[0030] Le coussin de nuque 5 a un volume compatible avec le logement 43 ainsi défini. Dans l'exemple des figures 1 et 2, le lien 6 est souple. Sa longueur est telle que le coussin de nuque 5 ne puisse être extrait de son logement 43 que d'une distance suffisante pour venir en position d'appui-tête (figure 2). A ce moment, le lien 6 est tendu. Ce lien est lui-même pincé entre l'extrémité supérieure du coussin 42 et le dossier 3.

[0031] Il est également possible, comme cela est représenté à la figure 2, de limiter la longueur du lien 6 pour qu'une partie 51 du coussin de nuque 5 reste dans l'intervalle entre le dossier 3 et l'extrémité supérieure 421 de la partie avant 42 du coussin de dos ; la pression du dos de l'utilisateur bloque et retient le coussin de nuque 5 dans la position représentée à la figure 2 quels que soient les efforts que peut exercer la nuque.

[0032] Les figures 3 et 4 montrent, dans des dessins analogues à ceux décrits ci-dessus, une variante de siège selon l'invention. Pour cette variante on utilisera les mêmes références que dans la première variante pour désigner les mêmes éléments. Les différences seront explicitées uniquement avec des références numériques complétées par le suffixe A.

[0033] Ainsi, selon cette variante, la partie arrière 41A du coussin de dos a une forme légèrement différente ; elle n'est plus trapézoïdale comme celle de la figure 1. Le coussin de nuque 5A est muni d'un lien 6A en forme de tige ou de lamelle dont l'extrémité inférieure 61A se glisse dans l'intervalle entre le dossier 3 et la partie arrière 41A. La partie supérieure 62A est reliée au coussin 5A.

[0034] En position escamotée représentée à la figure 3, il n'y a pratiquement pas de différence avec le mode de réalisation représenté à la figure 1.

[0035] En position sortie, le coussin de nuque 5A est retenu par la partie inférieure 61A par le lien 6A coincé entre l'extrémité supérieure 421 de la partie avant 42 du coussin de dos et le dossier 3.

[0036] Pour le reste, les deux modes de réalisation sont identiques.

[0037] Dans ces modes de réalisation il est également prévu un petit coussin 7, à la base du dos.

[0038] La présente invention s'applique à des sièges pour une place tels que des fauteuils ou des sièges à plusieurs places comme des canapés. Dans le cas d'un canapé le coussin de nuque peut être subdivisé en plusieurs parties associées chacune à une place. On peut également ne prévoir qu'un seul coussin de nuque pour toute la longueur du canapé.

[0039] Dans le cas de coussins de nuque séparés, leur utilisation est indépendante d'une place à l'autre.

[0040] Les différents coussins de dos et de nuque ou d'assise du canapé sont réalisables avec les moyens utilisés généralement pour de tels coussins, tels que des rembourrages traditionnels, des mousses de dureté et de consistance choisies. Dans le cas du coussin de dos, les deux parties peuvent être constituées par une seule dont la densité ou la dureté est différente entre la surface en contact avec le dos et celle servant d'appui à l'arrière.

[0041] Dans le cas de mousse, les garnitures des coussins peuvent également être constituées par l'assemblage tel que collage ou soudage de morceaux de mousse de consistance différente en fonction de l'emplacement.

caractérisé en ce que

A. le coussin de dos (4) se compose d'une partie avant (42) et d'une partie arrière (41),

- la partie arrière (41), de souplesse réduite, placée à la base du dossier (3), derrière l'assise (12), n'occupe qu'une partie de la hauteur du dossier (3) en ménageant au-dessus d'elle un logement devant le dossier (43),
- la partie avant (42), servant d'appui pour le dos, placée derrière l'assise (12), s'appuie dans sa zone inférieure contre la partie arrière (41) et délimite, dans sa zone supérieure, le logement (43) pour le coussin de nuque (5) contre lequel elle s'appuie lorsqu'il est placé dans son logement (43) alors qu'elle s'appuie contre le dossier lorsque le coussin de nuque (5) est en position d'utilisation,

B. le coussin de nuque (5), de volume compatible avec le logement (43), est libre pour être extrait à la main du logement (43) et être placé comme coussin de nuque au-dessus du coussin de dos 4(41, 42), en restant au moins partiellement retenu par ce dernier, lui-même écrasé par le dos de l'utilisateur.

2. Siège selon la revendication 1,

caractérisé en ce que

le coussin de nuque (5) est muni d'un lien souple (6) le reliant à la partie arrière (42) du coussin de dos (4).

3. Siège selon la revendication 1,

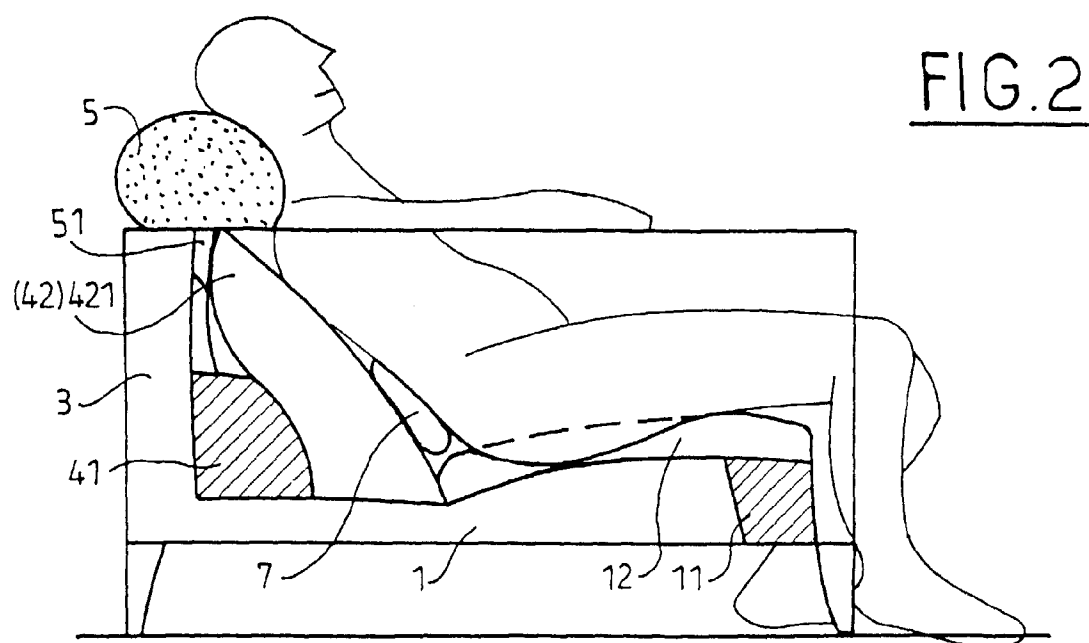
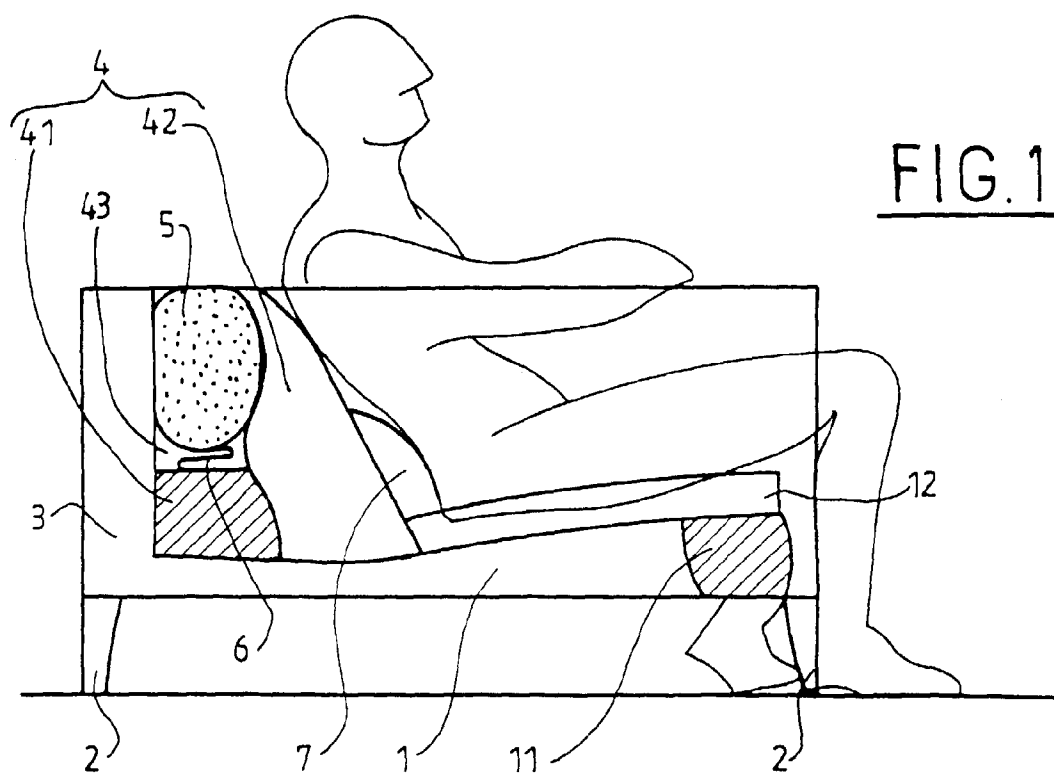
caractérisé en ce que

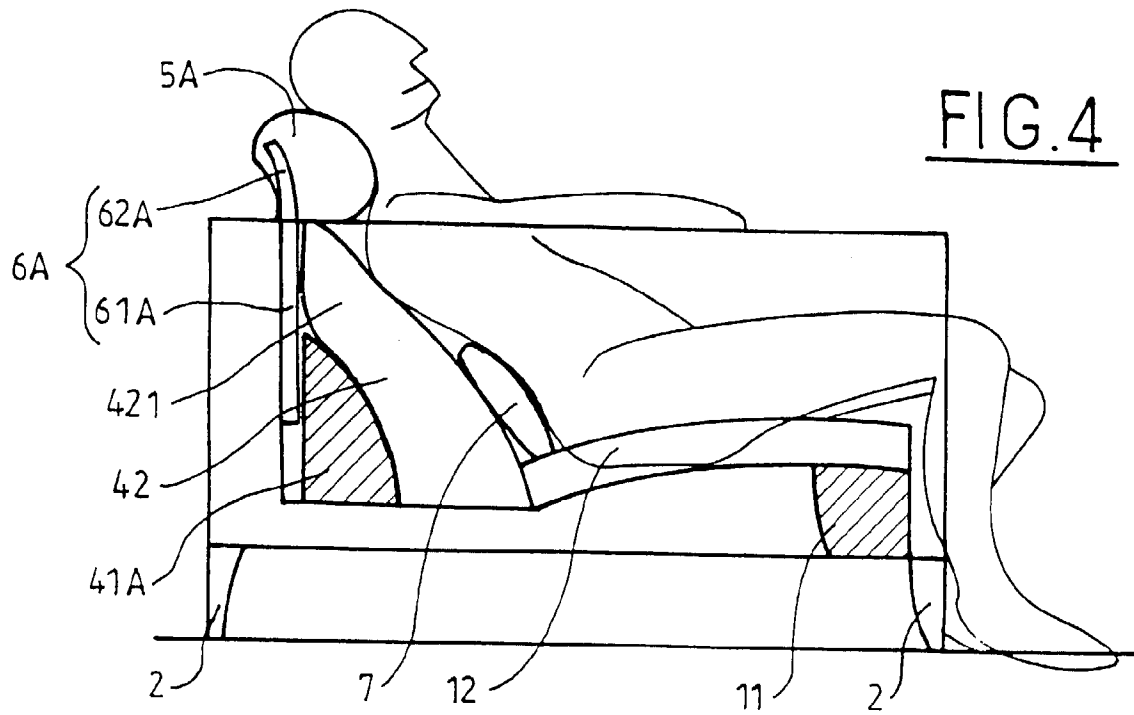
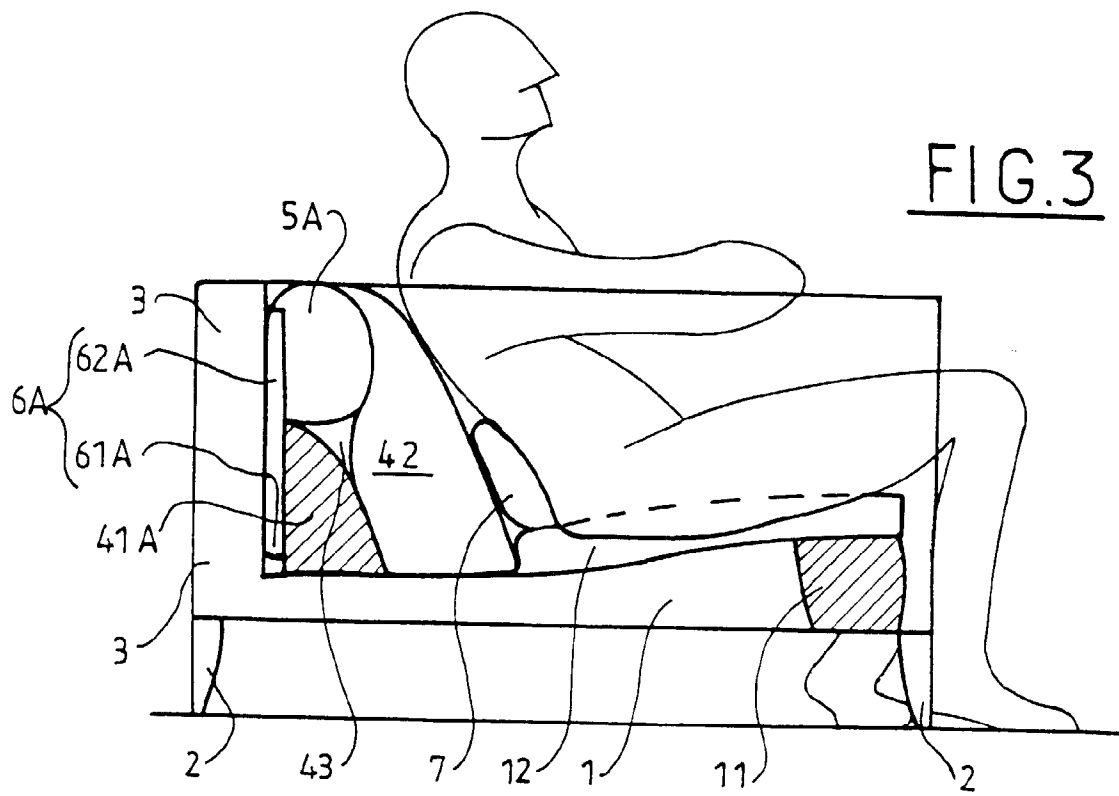
le coussin de nuque (5A) est prolongé à sa base par une tige souple de guidage (6A) qui se glisse entre le dossier (3) et la partie arrière (41A) du coussin de dos (4) lorsque le coussin de nuque (5A) est escamoté dans le logement (43) ou vient entre le dossier (3) et la partie avant (42) du coussin de dos (4), dans sa partie supérieure, pour être coincé par le coussin de dos (4, 421) contre le dossier (3) lorsque le coussin de nuque (5A) est en position d'utilisation.

Revendications

1. Siège de type fauteuil ou canapé, comprenant

- une assise (1) et un dossier (3) ainsi qu'un coussin de dos (4) et un coussin de nuque (5) escamotable,







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 1946

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE 14 29 274 A (BODE) 10 avril 1969 * page 2, dernier alinéa; figures 1-3 * ---	1	A47C7/38
A	US 5 044 692 A (TIDWELL ET AL.) 3 septembre 1991 * revendication 1; figures 1-3 * ---	1,2	
A	US 3 275 374 A (HOLZNER ET AL) 27 septembre 1966 * revendication 1; figures 1,5 * ---	1	
A	FR 2 575 642 A (MONTANI) 11 juillet 1986 * abrégé; figures 1,2 * ---	1,3	
A	WO 95 13000 A (FAGERDALA WORLD FOAMS AB) 18 mai 1995 -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13 novembre 1998	Examineur Jones, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 B2 (P04C02)